



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018 à 18 h 30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

CHEMIN RURAL N°18 : REFECTION

délibération 2018/9

Au Mesnil Frémentel, l'état du chemin rural n°18 menant à la cueillette de Cagny est très dégradé. Sa réfection est chiffrée à 7 800 € TTC avec un enduit bi-couche et 23 400 € TTC avec un enrobé.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise TOFFOLUTTI, avec un enduit bi-couche, pour un montant de 6 500 € HT soit 7 800 € TTC,
- décide de financer la dépense à l'article 2152 de la section d'investissement,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

SECURITE : ETUDE D'AMENAGEMENTS

(Joël COTREL, rapporteur)

Suite à des doléances de riverains concernant la vitesse excessive des véhicules rue Henri Philippe, il est proposé de mettre en sens unique cette voie entre :

- la rue de la Gare et son intersection avec la rue Lucien Ropars dans le sens rue de la Gare vers RD 613,
- la RD 613 et l'intersection avec la rue des Lilas, dans le sens RD 613 vers rue de la Gare.

Ce dispositif solutionnera sans doute la vitesse rue Henri Philippe mais reportera le problème vers d'autres voies et notamment la rue Adolphe Lebaudy. Il est rappelé que d'autres voies, route de Démouville, route de Troarn, rue de la Gare, rue Jacques Brel,..., sont confrontées à la même problématique.

Par ailleurs, le sens interdit n'est pas un dispositif prévu pour la réduction de vitesse contrairement à la mise en œuvre de chicanes, de coussins berlinois, de dos d'âne,....

Pour étudier la circulation sur les rues précitées, la commission voirie se réunira le mercredi 28 février 2018 à 17h15 et fera des propositions lors de la séance de Conseil municipal du 13 mars 2018.

AFFAIRES SCOLAIRES

RESTAURATION SCOLAIRE : RESULTAT DE LA CONSULTATION

délibération 2018/14

Pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, une procédure formalisée a été lancée et le rapport de la commission MAPA est porté à la connaissance de l'assemblée.

La commission a choisi de retenir la société CONVIVIO pour la prestation de service. Le prix du repas est de 2,22 € sur la base de 14 000 repas par an. Le contrat est souscrit pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- autorise Madame le maire à signer tous documents du marché à venir,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

ECOLE ELEMENTAIRE : CONSEIL D'ENFANTS DU 9 JANVIER 2018

Suite au conseil d'enfants du 9 janvier dernier, les enfants ont adressé une lettre au maire pour lui faire part de leurs souhaits. Madame le maire en donne lecture à l'assemblée.

Les demandes suivantes sont acceptées, à savoir :

- la fourniture de poubelles et de sèche-mains dans les toilettes extérieures,
- l'apposition du blason de la commune sur un mur de l'école
- l'agrandissement du terrain de basket des grands.

Quant au changement de la clenche de la porte d'entrée, côté sanitaires, il ne résoudra pas le problème soulevé car c'est l'ensemble du bâti de porte qui nécessite un remplacement.

Madame le maire rendra réponse aux délégués du conseil d'enfants lors d'un rendez-vous en mairie.

CDC VAL ES DUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2018

Après avoir rendu compte à l'assemblée des délégations de pouvoir au président et au bureau, le président de la CDC Val ès dunes a soumis à l'approbation de l'assemblée notamment les points suivants :

- voirie : passation d'un avenant au cabinet INGE INFRA pour la maîtrise d'œuvre du programme voirie 2017,
- sécurité : reconduction expresse, pour une durée d'un an, du marché de signalisation horizontale à Signaux Girod,
- assainissement collectif :
 - mise à jour du plan de zonage de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger,
 - demande de subvention pour la campagne de recherche de micropolluants sur les stations d'épuration d'Argences,
 - demande de subvention pour l'analyse des risques de défaillance des stations d'épuration d'Argences et du Clos Morant,
 - adhésion, pour une durée de 3 ans, à l'ADT (Agence Départementale Technique) IngéEau Calvados (service remplaçant le SATESE Service d'Assistance Technique à l'assainissement du Conseil Départemental) pour une assistance technique,
- environnement : conclusion d'une convention annuelle 2018 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie pour un programme d'actions autour de l'animation de la réflexion sur la valorisation et l'aménagement du marais,
- aménagement du territoire :
 - la modification du PLH (Plan Local de l'Habitat) qui intègre les six nouvelles communes issues de la fusion,
 - avis favorable sur le PLU de Cesny-aux-Vignes,
- transport : rejet de la demande de desserte du trajet cantine / école à Chicheboville,
- finances : fusion des deux budgets « assainissement non collectif »,

personnel : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} février 2018 et suppression d'un poste de rédacteur suite à une mutation